



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2021-2024 mise à jour juin 2022

Challenge Class 8 Trophy

Dates et Lieu : **Samedi 20 janvier 2024 à Ajaccio**

Autorité Organisatrice : **Société Nautique d'Ajaccio (2A003)**

Grade : **5B**

Groupe WhatsApp : <https://chat.whatsapp.com/LQtinJqagwR7Yiv9Yx5KKa>

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s. Un.e concurrent.e. qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.
- 2.2 **Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau : cette modification sera annoncée par VHF sur le canal de la course.**

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à l'entrée du bâtiment de la SNA ; ils seront également mis en ligne sur le groupe WhatsApp « **Challenge Class 8** » mentionné ci-dessus.
- 3.2 Le PC course est situé à la SNA ; téléphone : 06.58.56.36.68 ; email : snajaccio.voile@gmail.com
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 77**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée de la SNA.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Date	Classe
Samedi 20 janvier 2024	First Class 8

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **12h00**.

6.3 *Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.*

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le *pavillon blanc FFVOILE*.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera, par *VHF canal 77*, le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Arrivée
<i>Bouée cylindrique Jaune</i>	<i>Bouée cylindrique Jaune</i>	<i>Bouée cylindrique Jaune</i>

Les marques peuvent être remplacées par des marques fixes (balises). Cette modification sera annoncée conformément à IC 2.2.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre *le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord*.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal *VHF 77*. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard *4 minutes* après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre *un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée*.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de *60 minutes* après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau de la SNA.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le bâtiment de la SNA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers**.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **canal 77**.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **60 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le **pavillon SNA**.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris devront être conservés à bord jusqu'au retour au port.

28. PRIX

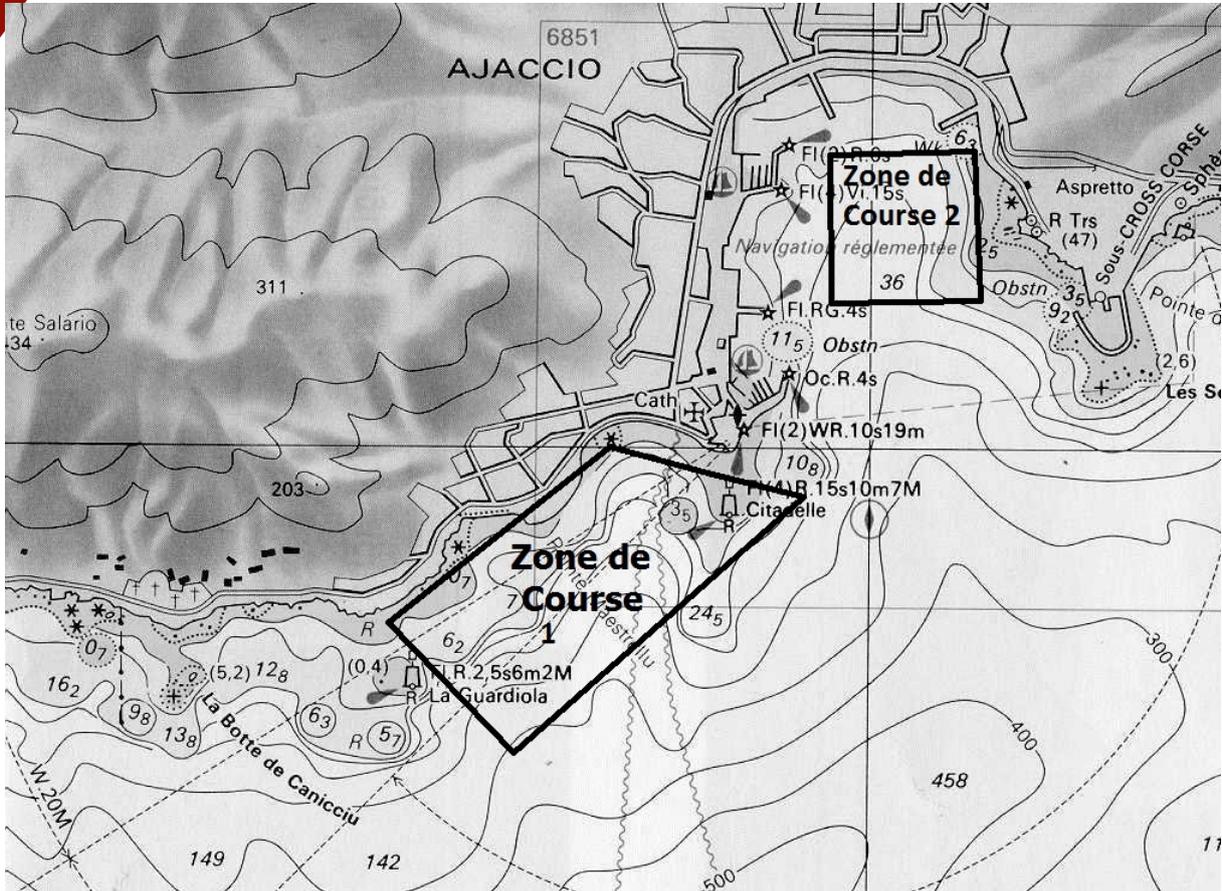
Une coupe sera décernée au premier.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : **FICHOU Alain (Lic 0538171V)**

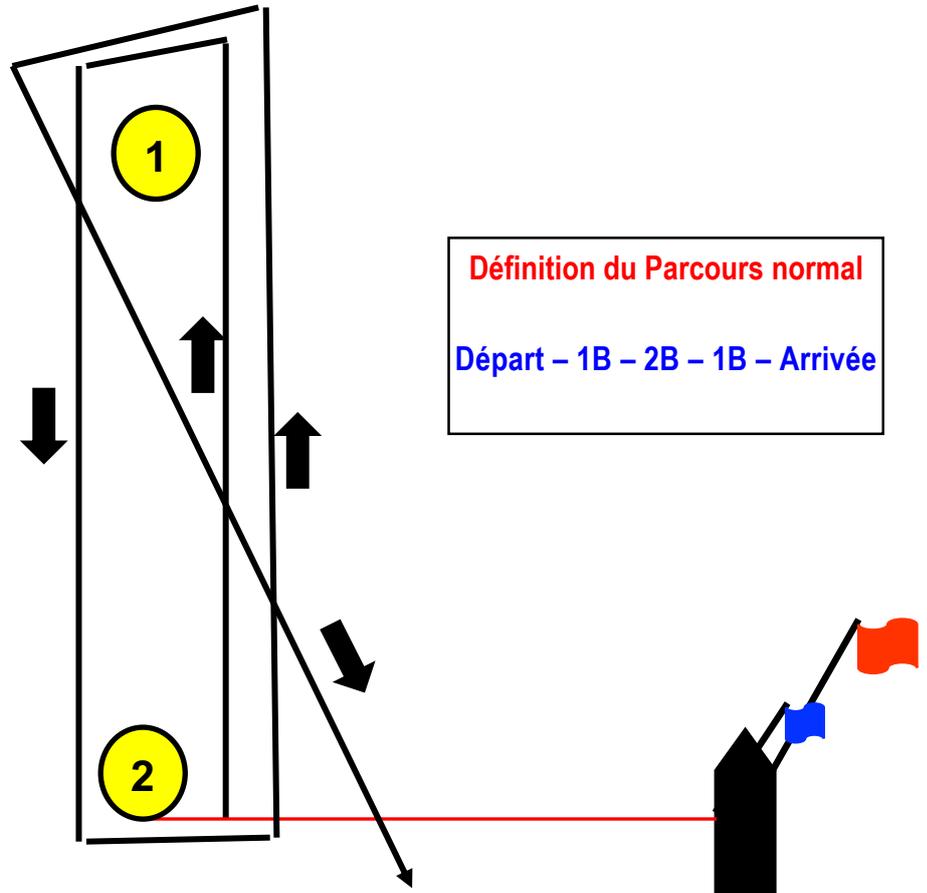
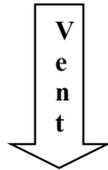
Président-e du jury : **Christophe DUMOULIN (Lic 0714975R)**

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

PARCOURS CONSTRUIT UPWIND-DOWNWIND



Définition du Parcours normal
Départ – 1B – 2B – 1B – Arrivée

Définition du Parcours Réduit

Pavillon  S avant le départ

Départ – 1B – Arrivée